

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Camille Girard

<https://www.cadre21.org/membres/014fdafde96249f6f3156f78>

Date d'obtention : 2022-10-04 18:39:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est important de faire une cueillette de données auprès de la personne qui vient livrer l'information grâce au questionnaire dans la pochette SEXTO. Par la suite, nous devons rencontrer la personne concernée afin d'avoir sa version des faits ainsi que toutes les personnes qui auraient pu être impliquées. Par la suite, il faut rencontrer la personne ayant reçu la photo ou la personne ayant fait parvenir la photo à d'autres personnes de l'école (ou adultes, inconnus).

Si nous évaluons que cela est un geste impulsif et que la personne collabore, nous avisons les policiers et une rencontre de sensibilisation sera effectué.

Si la personne refuse de collaborer, nous communiquerons avec la police et des poursuites seront effectuées à plus grande échelle.

Si la personne semble vouloir propager la photo de façon malveillante, il est important de confisquer le cellulaire dans un sac transparent afin de le remettre aux autorités pour que ceux-ci poursuivent leur enquête le plus rapidement possible.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je crois que chaque situation est différente et qu'il est important de bien analyser chaque situation. Je constate également qu'il ne faut pas négliger l'étape de la cueillette de données pour chaque personne concernées, car cela nous permet de nous donner des pistes dans notre interventions.

Je retiens également que la propagation de photo peut parfois être très rapides et que cela a des impacts majeurs sur la vie des gens. Il est important de ne pas banaliser, par exemple comme dans le cas clinique 2 où la jeune fille était en bikini.

Je retiens également que l'application du protocole sexto est la meilleure solution afin de bien orienter nos interventions.

Aussi, je constate qu'il est important de garder notre rôle dans le contexte scolaire. Lorsque nous savons que l'évènement n'a pas d'impact à l'école pour le jeune, il faut référer vers le service de police, tout en demeurant à l'affut.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate est lorsqu'on fait face à un geste malveillant et que nous devons confisquer le cellulaire. Souvent, nous ferons face à un jeune qui ne veut pas donner son cellulaire, car il possède probablement du contenu illégal. De ce fait, il est important de bien expliquer au jeune les raisons qui nous poussent à confisquer son cellulaire. Toutefois, nous pouvons lui nommer que son cellulaire sera dans une pochette plastique et que personne ne pourra consulter les photos / contenus.